

Orthographe : les accords dans le groupe nominal (5^{ème})

Attention : les règles d'accord qui concernent l'**adjectif qualificatif** s'appliquent également au **participe passé employé comme adjectif** (sans auxiliaire).

I. Le genre : formation du féminin des noms et des adjectifs.

1. Règle générale

Ajout d'un « e » au masculin (un apprenti / une apprentie ; loyal / loyale).

2. Cas particuliers

- Pas de changement de forme (fidèle)
- + « e » avec modification de la consonne finale (captif / captive)
- + « e » sans doublement de la consonne finale (marchand / marchande)
- + « e » avec doublement de la consonne finale (muet / muette)
- + « e » avec modification de la voyelle nasale (fou / folle)
- + « e » avec introduction d'une consonne (favori / favorite)
- Modification du suffixe (docteur / doctresse ; menteur / menteuse ; conducteur / conductrice)
- Mot féminin totalement différent du nom masculin (coq / poule)
- Attention à certains adjectifs : public / publique ; noir / noire ; civil, puéril, subtil, vil, viril, volatil (« e » au féminin) / tranquille...

Remarque : attention aux **homophones lexicaux** qui ne sont distingués que par leur genre (un tour / une tour)

II. Le nombre : formation du pluriel des noms et des adjectifs.

1. Règle générale

Ajout d'un « s » au singulier (un chien / des chiens ; riche / riches)

2. Cas particuliers

- a) Ajout d'un « x » pour les **mots en -au** (fabliau) , en **-eau** (seau) ; en **-eu** (feu), certains mots en **-ou** (bijoux, cailloux, choux, genoux, hiboux, joujoux, poux), certains mots en **-ail** (vitreaux, coraux, émaux, soupiraux, travaux), les **adjectifs en -al** (central / centraux), les **noms en -al** (cheval / chevaux).

Exceptions : landaus / bleus, pneus / banals, bancals, fatals, finals, glacials, natal, navals, / bals, carnivals, chacals, festivals, récitals, régals.

- b) Sont invariables les mots qui se terminent par « s » (gris), par « x » (jaloux), par « z » (nez).

- c) Ont des formes différentes : ciel / cieux ; œil / yeux ; vieil (+ voyelle) / vieux ; nouvel (+ voyelle) / nouveau.

3. Pluriel des noms composés.

- Seuls les **noms** et les **adjectifs** peuvent se mettre au pluriel (des sourds-muets ; des balais-brosses). Il faut tenir compte du **sens** pour savoir si les mots prennent la marque du pluriel (des pur-sang ; des timbres-poste).

- Les **verbes**, les **adverbes**, les **prépositions** sont toujours invariables (des bouche-trous ; des tout-petits ; des pince-sans-rire).

Remarque : tolérance orthographique pour l'emploi du trait d'union.

4. Accord du nom dans un complément du nom : l'accord se fait selon le sens (des miettes de pain ; un groupe d'arbres).

5. Accord des adjectifs de couleur

Il n'y a pas d'accord lorsque la couleur est exprimée par deux adjectifs (vert-clair) ou par un nom utilisé comme adjectif (marron). Exceptions : roses, pourpres, écarlates, mauves, fauves.

6. Sont invariables : les adjectifs « nu » et « demi » placés devant le nom (nu-jambes / les jambes nues) ; les adjectifs « mi » et « semi » (à mi-hauteur).

7. Les déterminants numériques sont invariables sauf « vingt » et « cent » s'ils sont multipliés (vingt-trois / quatre-vingts / trois cent trente / trois cents)

Remarque : tolérance orthographique pour l'utilisation du trait d'union.